



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE PLOBSCHEIM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 OCTOBRE 2018
Procès-verbal**

Sur convocation individuelle écrite de Madame le Maire, en date du 19 octobre 2018, le Conseil Municipal s'est régulièrement réuni le 29 octobre 2018 à 20h00 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Madame Anne-Catherine WEBER, Maire.

Membres présents : WEBER Anne-Catherine, BAPST Charles, LECKLER Michèle, LAUFFENBURGER Evelyne, HORNECKER Sandrine, SCHWENTZEL Martin, SIMON Laurence, PFISTER Jean-Philippe, MATHIEU Béatrice, BAUER Rachel, FISCHER Norbert, PORTAZ Pilar, GOETZ Nadine, ECKERT Christian, GUTH Lucien, LARUELLE Alain, LIBS Sylvain, GAUFILLET Jean-Paul, THILLOY Eric

Membres excusés : BAPST Ernest qui a donné procuration à WEBER Anne-Catherine, LORENTZ Jean-Marc, BAPST André qui a donné procuration à Rachel BAUER, JAEGER Christiane qui a donné procuration à SCHWENTZEL Martin, POLIFKE Philippe, BAPST Grégory qui a donné procuration à POLIFKE Philippe, STEINLE Cédric, BRUNEAU Danièle.

**2018-081 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018 ET
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte avec 2 abstentions (Mme Danièle BRUNEAU et M Jean-Paul GAUFILLET) le procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la séance du 24 septembre 2018.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

- VU les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance,
- VU la réponse 35446 en date du 26 février 1996 de M. le Ministre de la Fonction Publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation portant sur l'application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales en Alsace-Moselle notamment en ce qui concerne la nomination d'un secrétaire de séance (Conseil d'Etat, 12 juin 1896, Marchand),

Désigne, à l'unanimité, Madame Valérie SCHOCH, Directrice Générale des Services, comme secrétaire de séance.

**2018-082 CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE AU FIL DE L'EAU :
ATTRIBUTION DES LOTS**

Vu la délibération du conseil municipal du 04 juillet 2016 approuvant le programme de construction du groupe scolaire,

Vu la délibération du conseil municipal du 13 février 2017 approuvant le programme technique détaillé,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 février 2018 approuvant l'avant-projet définitif,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2018 autorisant Madame le Maire à effectuer la procédure de mise en concurrence selon la procédure adaptée,

Suite aux avis consultatifs de la commission d'appel d'offres du 05 septembre 2018 et 17 octobre 2018,

Après une présentation effectuée par Monsieur Matthieu Husser, architecte,

Les membres du conseil sont invités à approuver l'attribution des marchés présentés ci-dessous :

Lot	Entreprise	Montant marché base HT	Montant variante retenue HT	Montant total attribution HT TF1 + TF2 + variante
01 - Terrassement - VRD - Aménagement Paysager - Voirie	Pontiggia	TF1 : 414 711,10 TF2 C1 : 278 872,70 TF2 Condi C2 : 36 128,00	Variante 1 : 2 010 Plateforme poste de transformation	695 593,80
02 - Gros-œuvre	CLB	664 889,41	Sans objet	664 889,41
03 - Charpente bois - Bardage	Martin Fils	465 000,00	Sans objet	465 000,00
04a - Couverture - Zinguerie	Spitzer	120 254,58	Sans objet	120 254,58
04b - Etanchéité végétalisée	Adam toitures	60 764,51	Sans objet	60 764,51
05 - Menuiseries extérieures Bois/Alu	Soreba	295 866,17	Sans objet	295 866,17
06 - Stores - BSO	Sunalux	55 978,57	Sans objet	55 978,57
07 - Menuiseries intérieures bois	Stutzmann	259 066,78	Variante 2 : 12 852 Meubles sous fenêtres	271 918,78
08 - Plâtrerie - Faux-plafonds	Geistel	176 359,80	Variante 1 : 640,20 Plafond BA13	177 000,00
09 - Isolation - Etanchéité à l'air	Alphareno	83 000,00	Sans objet	83 000,00
10 - Electricité Faible et Fort	K3E	TF1 : 271 573,56 TF2 : 28 426,44	Sans objet	300 000,00
11 - Sanitaire	Stihle Frère	79 500,00	Sans objet	79 500,00
12 - Chauffage - ventilation	EES Lohner	247 499,54	Sans objet	247 499,54
13 - Carrelage Faïence	CDRE	44 024,15	Sans objet	44 024,15
14 - Revêtement des sols souples	Armaveni	14 450,55	Sans objet	14 450,55
15 - Peinture	Armaveni	39 193,14	Sans objet	39 193,14
16 - Echafaudages	Schweitzer JL	23 036,00	Sans objet	23 036,00
17 - Serrurerie - Métallerie	Laemmel P	102 907,35	Sans objet	102 907,35
18 - Parquet	ES parquet	56 000,00	Sans objet	56 000,00
19 - Ascenseur	OTIS	21 300,00	Variante 3 : 400 Ventilation gainé ascenseur	21 700,00

20 - Infiltrométrie	QCS Services	1 500,00	Sans objet	1 500,00
21 - Mur d'habillage en briques maçonnées	Infructueux			
22 - Espaces Verts	SCOP	TF1 école : 27 566,30 TF2 : 4 336,00	Sans objet	31 902,30
23 - Nettoyage	AF Propreté services	3 390,00	Sans objet	3 390,00

Madame Sandrine HORNECKER demande quel est le montant total des travaux et combien d'entreprises ont été reconsultées pour procéder à une négociation ?

Madame le Maire l'informe que les lots Echafaudage et Nettoyage ont été attribués sans négociation, tous les autres lots ont été reconsultés.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 3 600 000 € HT. Suite à l'ouverture des plis, le montant des travaux est de 3 768 151,37 € HT avec les variantes validées et le montant de l'estimation du lot 21.

La différence est due au délai écoulé entre l'estimation et l'ouverture des plis.

Monsieur HUSSER ajoute que le programmiste avait prévu cette réactualisation des prix dans l'étude de faisabilité. Madame Sandrine HORNECKER répond que même si une dépense est prévue, elle ne revêt pas un caractère obligatoire.

Madame le Maire donne ensuite le détail des variantes validées.

Madame Pilar PORTAZ souligne l'importance de l'orthographe du nom du groupe scolaire : Au fil de l'eau (majuscule uniquement au A de Au ...).

Monsieur Lucien GUTH demande quelles sont les subventions attendues.

Madame le Maire détaille les subventions et précise qu'une demande complémentaire au titre de la DETR et de la DSIL sera effectuée. Une rencontre avec Monsieur Séguy, secrétaire général de la Préfecture, est prévue au courant de la semaine :

- Climaxion : 126 800 €
- DETR : 200 000 €
- Conseil départemental : 100 000 €

Monsieur Lucien GUTH souhaite savoir si le planning de réalisation des travaux est réaliste ?

Madame le Maire l'informe que le bâtiment devrait être mis en service à compter de la rentrée de septembre 2020, bien que des aléas soient toujours possibles.

Monsieur Eric THILLOY demande si des pénalités de retard sont prévues. Mme le Maire répond que les pénalités sont prévues.

Monsieur Martin SCHWENTZEL souligne que la différence entre le montant estimé et le montant attribué du lot Charpente est très importante et demande s'il n'est pas possible de renégocier ce lot.

Monsieur HUSSER répond que la négociation a déjà été effectuée. L'estimation a été faite lorsque les entreprises avaient besoin de travail et proposaient donc des prix moins élevés. Actuellement, les entreprises ont beaucoup de chantiers en cours et donc pratiquent des prix plus élevés.

Madame Pilar PORTAZ suggère que c'est peut-être l'estimation qui n'a pas été faite correctement.

Monsieur Jean-Paul GAUFILLET demande s'il est possible de joindre un plan de financement du projet au rapport du conseil.

Mme le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur Norbert FISCHER souhaite avoir des indications complémentaires sur les ouvrants, car selon les plans présentés, toutes les fenêtres s'ouvrent côté ouest, alors que seulement 2 ouvrants sont prévus côté est. D'autre part, est-il pertinent de prévoir des fenêtres ouvrantes au-dessus des éviers qui ne pourront pas être utilisées ?

Monsieur HUSSER convient qu'il y a peut-être une erreur sur les plans. Normalement, 2 ouvrants sont prévus par classe. Ce point sera vérifié sur les documents de marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 1 abstention (Mme Danièle BRUNEAU), approuve les actes d'engagement relatifs aux travaux de construction du groupe scolaire Au fil de l'eau et autorise Madame le Maire à signer les marchés et tout document y afférent, conformément au tableau présenté ci-dessus.

2018-083 COMMUNICATIONS

- 11/11/2018 : Cérémonie au monument aux morts avec la participation du Chœur des hommes et des enfants à 9H30
- 20/11/2018 : Réunion de la commission d'appel d'offres à 20H00
- Sauf contre-ordre, la date pour l'inauguration des plaques de rue en Alsacien en coopération avec l'association du Giessen, initialement prévue le 23/11/2018 est décalée au samedi 24 novembre 2018 à 11H00
- 26/11/2018 : Réunion du conseil municipal à 20H00
- 30/11/2018 : Lancement des illuminations de Noël à 18H00

2018-084 QUESTIONS ORALES

Monsieur Alain LARUELLE demande s'il est possible d'informer les riverains de la date de démarrage des travaux de construction du groupe scolaire un peu à l'avance ?

Mme le Maire répond qu'une information destinée aux riverains sera distribuée.

Monsieur Eric THILLOY demande si les lumières ont bien été éteintes lors de l'opération « Le jour de la nuit » ?

Madame le Maire lui répond que les lampadaires ont été éteints uniquement dans les quartiers de la Niederau et de la Chasse pour raisons techniques.

Monsieur Eric THILLOY l'informe que la commune d'Eschau a réussi à éteindre l'intégralité des lampadaires.

Madame le Maire précise que le maintien de l'éclairage situé le long du CD 468, rue du Moulin et au cœur du village était volontaire car une soirée était organisée à cette date à la salle des fêtes.

Elle souligne que l'expérience a été bénéfique, elle a permis une prise de conscience des plans et de l'état du réseau d'éclairage public. Elle précise que des contacts ont été pris cet été avec Electricité de Strasbourg afin d'établir un diagnostic de l'éclairage. Elle ajoute qu'il s'agissait d'une opération symbolique et ponctuelle.

Monsieur Martin SCHWENTZEL précise que le temps de main d'œuvre nécessaire pour couper et rallumer tous les coffrets n'engendre pas de gain financier et Madame le Maire précise que si un allumage, une coupure en milieu de nuit puis un rallumage au petit matin, puis la coupure lorsque le jour est levé peut générer une baisse de consommation électrique, cela va entraîner également une usure plus rapide des ampoules.

L'action menée le 14 octobre n'est pas destinée pour l'instant à être pérennisée.

La séance est levée à 21h05